

Année académique 2023 - 2024

Domaine de la Santé

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL		
Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 307 Assurer la communication professionnelle			
Code	PAIR3B07	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Gilly</u> Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be) Caroline MEDINA (caroline.medina@helha.be) Gulnur DOGRAMACI (gulnur.dogramaci@helha.be) <u>HELHa Jolimont</u> Laura DHULST (laura.dhulst@helha.be) Julie SIAKOUDIS (julie.siakoudis@helha.be) Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be) <u>HELHa Mouscron</u> <u>HELHa Tournai - Salines</u> Louisa LEKADIR (louisa.lekadir@helha.be) Cécile GAILLET (cecile.gaillet@helha.be) Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Nathalie DESCHEEMAER (nathalie.descheemaer@helha.be) Gaëtane COUTEAU (gaetane.couteau@helha.be) Mbemba KIZIKA (mbemba.kizika@helha.be) Marine GAEREMYNCK (marine.gaeremynck@helha.be) Jérôme WAGON (jerome.wagon@helha.be) Mathilde FERVAILLE (mathilde.fervaille@helha.be) Natacha DEFIVES (natacha.defives@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans des situations aiguës ou chroniques complexes, l'étudiant.e met en œuvre un projet de soins pour un.e client.e et son entourage ou une collectivité. Pour plusieurs client.e.s, il/elle met en œuvre des interventions autonomes et prescrites relevant des dimensions préventives, curatives, palliatives et de promotion de la santé dans un contexte de supervision et de collaboration. La collaboration implique des ressources et une maîtrise de la communication entre professionnels de la santé dans des contextes variés comme l'hôpital, les soins de santé primaire.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 3 **Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives**

C 3.1 Participer à la mise en œuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de

développement de la qualité des soins infirmiers.

C 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs

C 3.3 Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles

Compétence C 5 **Assurer la communication professionnelle**

C 5.2 Exploiter les technologies de l'information et de la communication dans le projet de santé

C 5.3 Partager l'information avec les autres membres de l'équipe inter professionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité

Acquis d'apprentissage visés

Dans un cadre institutionnel hospitalier ou extrahospitalier

- Partager les informations usuelles et urgentes avec les partenaires de soins intra et extra muros à l'aide d'outils oraux, écrits et informatiques
- Evaluer la qualité et la sécurité de la communication professionnelle.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR3B07A	Communication et liaison externe y compris E-Santé	6 h / 0.5 C
PAIR3B07B	Soins de santé primaire et soins à domicile	24 h / 1.5 C
PAIR3B07C	Activités d'intégration professionnelles	18 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR3B07A	Communication et liaison externe y compris E-Santé	5
PAIR3B07B	Soins de santé primaire et soins à domicile	15
PAIR3B07C	Activités d'intégration professionnelles	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences 3 et 5 définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition d'une communication professionnelle tant dans les insitutions de soin que dans le secteur de la première ligne.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication et liaison externe y compris E-Santé			
Code	15_PAIR3B07A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0.5 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be)		
Coefficient de pondération	5		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE307.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétences et acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 28 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 3 : Gérer les ressources humaines, matérielles et administrative

4.C3.1. Participer à la mise en œuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers.

4.C3.2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs

4.C3.3. Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles

Compétence 5 : Assurer la communication professionnelle

4.C5.2. Exploiter les technologies de l'information et de la communication dans le projet de santé.

4.C5.3. Partager l'information avec les autres membres de l'équipe inter professionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité.

Acquis d'apprentissage de l'UE 307 :

Dans un cadre institutionnel hospitalier ou extrahospitalier

- Organiser les interventions de soins spécifiques
- Partager les informations usuelles et urgentes avec les partenaires de soins intra et extra muros à l'aide d'outils oraux, écrits et informatiques
- Evaluer la qualité et la sécurité de la communication professionnelle.

Acquis d'apprentissage de l'activité

- Avant la clôture du Dossier Patient, dans un cadre institutionnel hospitalier ou autre
- Evaluer une macrocible proposée
- A l'aide du SAED structurer une information orale à transmettre
- Réajuster la macrocible sur base des éléments neufs apportés dans la situation

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- La communication dans les soins de santé (Nadot)
- E-santé : réseau santé wallon, RGPD, Belrail, perspectives e-santé, Ma Santé...
- SAED : situation, antécédents, évaluation, demande
- Structuration de l'information : macrocibles...

Démarches d'apprentissage

Exposés "PowerPoint" - Lectures - Travaux de groupe - Exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

Temps pour les questions/réponses

Disponibilité par mail pour les questions éventuelles

Sources et références

Exposés "Powerpoint"

Bibliographie à la fin des diapositives

Diverses articles

Site internet du RSW, ma santé, BelRAI

Textes législatifs belges

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Exposés "Powerpoint"

Articles

Exercices

Liens vers différents sites pertinents

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette UE fait l'objet d'une moyenne géométrique pondérée avec des obligations pour la journée interdisciplinaire.

Pour l'AA : examen écrit en première session au Q2 / examen écrit Q3 + travail et présentation orale (cfr modalités spécifiques ci dessous)

Le contenu théorique est vu et mis en pratique au sein de l'AIP 307. Les deux activités sont donc liées.

La présence aux AIP est obligatoire donc La présence et la préparation à la journée interdisciplinaire est obligatoire.

"Le dispositif pédagogique étant impossible à reconduire pour la 2^{de} session, l'étudiant absent sous un motif légitime, devra réaliser un travail qui témoignera de son expérience interdisciplinaire lors de ses stages, sous forme d'une enquête interrogeant un aspect spécifique de la pluridisciplinarité. Ce travail sera étayé d'une littérature scientifique et sera présenté devant un jury pluridisciplinaire durant la 2^{de} session.

Les étudiants n'ayant pas rempli leurs obligations avant ou pendant la journée pluridisciplinaire se verront attribuer les mêmes dispositions en seconde session."

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 5

Dispositions complémentaires

L'Activité d'Apprentissage (AA) "Activités d'intégration professionnelles" n'est pas évaluée.

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les 2 AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 3 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Soins de santé primaire et soins à domicile			
Code	15_PAIR3B07B	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Caroline MEDINA (caroline.medina@helha.be)		
Coefficient de pondération		15	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'ActAp de Soins à domicile permet à l'étudiant.e d'assurer des soins infirmiers sécuritaires et de qualité dans les différentes structures d'aides et de soins à domicile et de situer sa pratique dans le système de sécurité sociale belge et des soins de santé primaire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'ActAp vise la découverte du milieu des soins à domicile, de ses différents intervenants et du rôle infirmier, révisions des notions de soins de santé primaire et de sécurité sociale.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Concepts de base
- Première visite
- Différents aspects de la prise en charge à domicile
- Démarches à accomplir pour s'installer à domicile

Démarches d'apprentissage

Alternance d'exposés magistraux, de mises en situations concrètes et d'exercices réflexifs

Dispositifs d'aide à la réussite

Outre les séquences de coaching et d'accompagnement personnalisé, travail sur la métacognition

Sources et références

INFOBOX Inami

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Communiqués via ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette UE fait l'objet d'une moyenne géométrique pondérée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

L'Activité d'Apprentissage (AA) "Activités d'intégration professionnelles" n'est pas évaluée.

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les 2 AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 3 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles.

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement non intégrée, les activités d'apprentissage sont associées à un nombre de crédits. Les notes des différentes activités sont prises en compte et font l'objet d'une moyenne géométrique pondérée pour la validation de l'UE. La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Année académique 2023-2024

Domaine de la Santé

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Activités d'intégration professionnelles			
Code	15_PAIR3B07C	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Gulnur DOGRAMACI (gulnur.dogramaci@helha.be) Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be)		
Coefficient de pondération		0	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Ces activités sont organisées en liens avec les cours de l'UE et/ou les stages

Objectifs / Acquis d'apprentissage

se référer aux cours théoriques de l'UE

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

se référer aux cours théoriques de l'UE

RC partagé - le outils de communication professionnelle

Démarches d'apprentissage

cas cliniques et exercices d'intégration
journée interdisciplinaire
jeux de rôles , mise en situation

Dispositifs d'aide à la réussite

sur demande de l'étudiants

Sources et références

se référer aux cours théoriques de l'UE

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

papier et PP

4. Modalités d'évaluation

Principe

intégrée aux cours de l'UE 307 et notamment communication et liaison externe . les activités sont obligatoires .

La présence à la journée interdisciplinaire est obligatoire.en cas d absence :

"Le dispositif pédagogique étant impossible à reconduire pour la 2^{de} session, l'étudiant absent sous un motif légitime, devra réaliser un travail qui témoignera de son expérience interdisciplinaire lors de ses stages, sous forme d'une enquête interrogeant un aspect spécifique de la pluridisciplinarité. Ce travail sera étayé d'une littérature scientifique et sera présenté devant un jury pluridisciplinaire durant la 2^{de} session.

Les étudiants n'ayant pas rempli leurs obligations avant ou pendant la journée pluridisciplinaire se verront attribuer les mêmes dispositions en seconde session"

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Cette Activité d'Apprentissage "Activités d'intégration professionnelles" n'est pas évaluée.

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 3 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).